

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_173

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS
LA CONVOCATION A LA
SEANCE DU 2 FEVRIER 2023
EN VERTU DE L'ARTICLE
L2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 mars 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 9 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 mars 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Nathalie TISSIER-MICHAUD, André CHAUVET, *adjoints*, Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué*, Andrée RICCETTI, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Jean-Marc DETOUR, *conseiller municipal*

Secrétaire élu pour la durée de la session : Michel CELLIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nathalie TISSIER-MICHAUD André CHAUVET Pierre BARNET André RICCETTI Caroline PAIRE	Isabelle BERTHELOT Daniel CORRE Eric MICHAUD Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ADMINISTRATION GENERALE**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2023
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 2 février 2023, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2023.16	Convention d'occupation à titre précaire du logement B2, sis dans le groupe scolaire de Beaucueil. <i>Convention d'occupation précaire approuvée avec l'association SOS Amitié, sis 19 rue Benoit Malon à Roanne, pour l'occupation du logement de type F2 (logement B2), situé dans le groupe scolaire de Beaucueil. Cette occupation est concédée à titre gratuit du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024.</i>	27 janvier 2023
2023.17	Entretien des feux tricolores – Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. <i>Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables à passer avec la Sté Cegelec Roanne Tertiaire, en vue de la maintenance et l'entretien du parc de feux tricolores. Marché conclu pour un montant maximum annuel de 13 000 € HT.</i>	1 février 2023
2023.18	Approbation d'un contrat de services pour le logiciel Autodesk/Autocad à conclure avec Géomédia SAS. <i>Contrat de services approuvé avec la sté Géomédia SAS (29229 Brest) dans le cadre de la fourniture de logiciels autodesk/autoCAD Covadis. Le montant de la prestation annuelle s'élève à la somme de 1 684.80 € TTC. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 15 mars 2023.</i>	1 ^{er} février 2023
2023.19	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais-Groupe Lou Adriane Cassidy. <i>Contrat passé avec la société Ulysse Maison d'Artistes pour le groupe Lou Adriane Cassidy, pour le concert programmé le 4 avril 2023 d'un montant de 2 500 € HT.</i>	9 février 2023

2023.20	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais-Groupe Sun.</p> <p><i>Contrat passé avec la société Téléma Records SAS pour le groupe Sun, pour le concert programmé le 4 avril 2023 d'un montant de 1 800 € HT.</i></p>	9 février 2023
2023.21	<p>Construction, extension et aménagement de la maternelle du Pontet. Demande de subvention auprès du SIEL-TE Loire au titre du dispositif Renolution 2023.</p> <p><i>Demande d'aide financière auprès du SIEL-TE pour le projet d'investissement de la maternelle du Pontet. Le coût global de cette opération est estimé à 882 000 € TTC. Durée du chantier : 10 mois.</i></p>	9 février 2023
2023.22	<p>Agrandissement, rénovation et aménagements par la construction d'une extension de l'école maternelle du Pontet. Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2023</p> <p><i>Demande d'aide financière auprès de l'Etat dans le cadre du titre du DETR pour le projet d'investissement de l'école maternelle du Pontet. Le coût global de cette opération est estimé à 882 000 € TTC.</i></p>	9 février 2023.
2023.23	<p>Agrandissement, rénovation et aménagements par la construction d'une extension de l'école maternelle du Pontet. Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Exercice 2023.</p> <p><i>Demande d'aide financière auprès de l'Etat dans le cadre du titre du DSIL pour le projet d'investissement de l'école maternelle du Pontet.</i></p>	9 février 2023
2023.24	<p>Sinistre du 6 octobre 2022 – Dégât domaine public : borne incendie, remplacement d'une vis du volant d'arrivée d'eau – Acceptation de l'indemnité versée par l'auteur.</p> <p><i>Acceptation du règlement de 130 € versé par Sandra VIOSSANGE, correspondant aux dépenses engagées pour les réparations des dommages occasionnés par son fils (volant d'arrivée d'eau d'une borne incendie), lors du sinistre du 6 octobre 2022.</i></p>	16 février 2023
2023.25	<p>Remplacement de la chaudière et de ses équipements hydrauliques au service Espaces Verts au CTM. Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.</p> <p><i>Marché passé avec la société ENGIE COFELY de Villars (42390), en vue du remplacement des 2 chaudières au gymnase Léo Lagrange. Le montant du marché est de 16 012.22 € HT soit 19 214.66 € TTC.</i></p>	17 février 2023
2023.26	<p>Portes coulissantes automatiques Dormakaba de l'hôtel de ville et du centre social de Riorges – Approbation d'un contrat de maintenance à passer avec la société Dormakaba France.</p> <p><i>Approbation du contrat de maintenance préventive « accès 3 étoiles » passé avec la Sté Dormakaba France SAS (Le Mesnil St Denis), pour les prestations de maintenance préventive des portes automatiques</i></p>	23 février 2023

	<i>implantées à la mairie et au Centre Social de Riorges. Le montant de la prestation annuelle s'élève à 531.00 € HT, soit 637.20 € TTC.</i>	
2023.27	<i>Contrat à passer avec la Caisse d'Epargne – Cartes d'achat public. Contrat de service « carte d'achat public » approuvé auprès de la Caisse d'Epargne pour recourir au paiement par carte d'achat de certaines menues dépenses de biens et services. 2 cartes seront mises à disposition par l'organisme bancaire à compter du 2 mars 2023.</i>	24 février 2023
2023.28	<i>Tailles d'entretien des arbres – Approbation du marché sans publicité, ni mise en concurrence préalables. Marché passé avec la société Arbiophyt (Pouilly-les-Nonains), en vue de la taille d'entretien des arbres. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées. Le marché est conclu pour les années 2023, 2024 et 2025.</i>	1 mars 2023

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Riorges, le 17 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Michel CELLIER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN